

## REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

### HORAIRES

Jours de classe : les lundis, mardis, jeudis, vendredis.

L'école est ouverte le matin à 8 h 35 et l'après-midi à 13 h 35.

Le matin, la classe commence à 8 h 45 et finit à 11 h 45.

L'après-midi, la classe commence à 13 h 45 et finit à 16 h 45.

Les activités pédagogiques complémentaires ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11 h 45 à 12 h 15 pour toutes les classes et pour certains CP qui mangent à la cantine de 13h à 13h30.

### CONTROLE DES ABSENCES

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire.

Si votre enfant arrive après les heures réglementaires ou manque l'école vous devez faire connaître par écrit ou par un message téléphonique, le motif du retard ou de l'absence (**tél : 02 43 25 43 20, email : [ce.0720528h@ac-nantes.fr](mailto:ce.0720528h@ac-nantes.fr)**)

Après une maladie, un certificat médical sera fourni **si l'absence dépasse 4 demi- journées.**

En cas de maladie COVID (cas contact ou cas positif) isolement respectant les préconisations de l'ARS, merci de prévenir l'école.

En cas de nécessité (exemple rendez-vous chez un spécialiste), les parents doivent venir chercher l'enfant dans sa classe et signer une décharge de responsabilité.

Les personnes venant chercher un enfant ou déposer un enfant à l'occasion d'un rendez-vous extérieur, doivent se présenter **aux heures de récréation.**

Rappel horaires des récréations le matin : 10h-10h15 classes de CP, CM1, CM2 ; 10h20-10h35 CE1, CE2, CE1/CM2.

L'après-midi : 15h00 – 15h15 classes de CP, CM1, CM2 ; 15h20 – 15h 35 CE1, CE2, CE1/CM2.

**Attention :** A partir du 8 novembre inversion des horaires des récréations pour les deux groupes.

Les autorisations d'absence pour raison personnelle doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de l'Inspectrice de l'Education Nationale sous couvert du directeur.

### SECURITE DES ELEVES

Les téléphones portables sont interdits à l'école pour les élèves.

Il est interdit :

De pénétrer dans les classes sans l'autorisation de l'enseignant.

D'apporter des jouets à l'école.

De se livrer à des actes violents.

De courir dans les locaux scolaires.

De jeter des pierres ou autres projectiles.

De grimper aux arbres.

De dégrader le matériel ou les locaux (les réparations seront facturées à la famille).

L'enfant qui se blesse, même légèrement, doit prévenir immédiatement les maîtres responsables de la surveillance.

En cas d'accident, les parents sont prévenus. Si l'enfant a besoin de soins, les pompiers ou le SAMU seront contactés.

Des exercices de sécurité ont lieu selon la réglementation en vigueur.

En cas de vol ou de racket, violences verbales et/ou physique merci de bien vouloir en informer les enseignants rapidement pour que nous puissions agir au plus vite et faire cesser de tels comportements inadmissibles.

### DISCIPLINE :

Un ensemble de sanctions est prévu en cas de non-respect du règlement en fonction de la gravité de la faute commise. (Voir document règlement et sanctions, réparations)

### ORGANISATION DE LA VIE DES ELEVES

Il est fortement conseillé de marquer les vêtements au nom de l'enfant.

La tenue vestimentaire doit être adaptée et décente (pas de maquillage, vernis à ongle, ni talons hauts, etc...)

Les livres confiés à l'élève doivent être couverts. Ils doivent faire l'objet du plus grand soin de sa part. Tout livre perdu ou détérioré sera remplacé par la famille.

Les déplacements collectifs doivent se faire calmement.

L'école n'est pas responsable des objets de valeur qui pourraient y être introduits.

L'élève devra être respectueux envers les maîtres, aimable avec les autres élèves, poli envers tout le monde.

Chaque semaine, une classe est responsable de la propreté de la cour de récréation (papiers par terre).

Les bonbons et les chewing gums sont interdits à l'école (sauf aux anniversaires).

### RENCONTRES INDIVIDUELLES PARENTS – ENSEIGNANTS

Les parents doivent demander un rendez-vous au professeur des écoles de la classe concernée.

**Respect, tolérance, courtoisie permettront à tous de travailler ensemble.**

### LOCAL VELO

L'entrée et la sortie donnant sur le local vélo se fait à pied.

Merci d'être vigilant sur l'heure d'arrivée de vos enfants qui ne peuvent pas utiliser cette entrée avant l'heure d'ouverture de l'école (8h35 le matin, 13h35 le midi).

### PARKING PARENTS

Les parents sont conviés à garer leur voiture soit sur le parking du gymnase, soit sur le parking situé à l'arrière de la salle de l'Envol en fonction des classes et de leur lieu d'entrée (voir la note de début d'année) et à **ne pas déposer leur enfant en stationnant devant l'entrée de l'école.**

Signature des parents

Signature de l'élève